

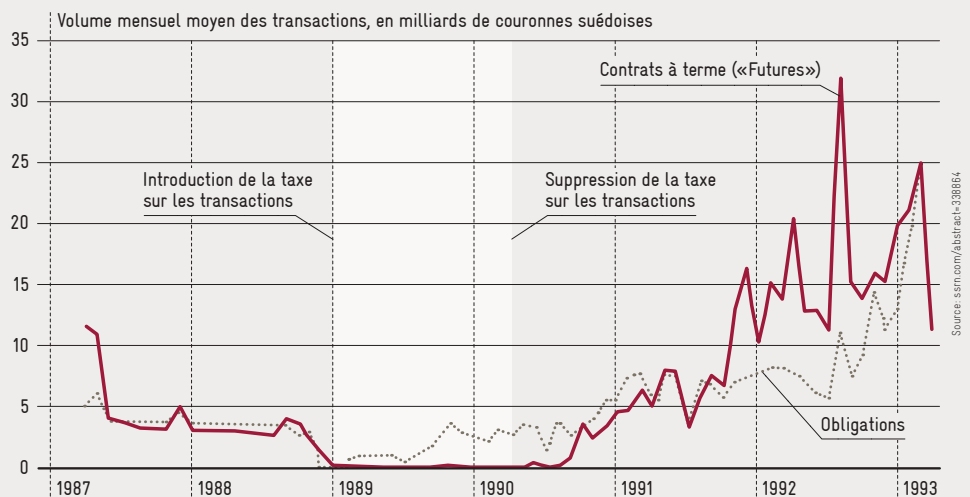
Une taxe insidieuse sur les transactions

Pour financer la prévoyance vieillesse ou éviter des mesures d'austérité, beaucoup s'intéressent à la taxe sur les transactions financières. Cependant, elle échoue en pratique, génère des coûts élevés et des bénéfices limités.

Contexte

L'idée d'une taxe sur les transactions financières n'est pas nouvelle. On en parlait déjà lors du débat sur le revenu de base inconditionnel. Puis, il y a quelques années, l'initiative sur la micro-tax sur les paiements électroniques a échoué au stade de la récolte des signatures. Alors que l'initiative visait à taxer l'ensemble du trafic des paiements sans espèces, les propositions actuelles visent l'imposition de la transaction des titres. De telles propositions d'imposition semblent séduisantes au premier abord : des taux d'impôts bas et une base soi-disant large promettent des rendements élevés. Toutefois, l'expérience révèle que les taxes sur les transactions financières entraînent souvent des effets secondaires considérables, éclipant largement les bénéfices escomptés.

La taxe a presque complètement mis fin au marché des obligations



La figure montre comment la taxe a pratiquement paralysé le marché des obligations et des contrats à terme en Suède en 1989. A peine a-t-elle été supprimée en 1990 que les échanges ont repris.

43%

L'introduction d'une taxe sur les transactions a été un échec dans la plupart des pays. Le volume des transactions des titres concernés a chuté drastiquement après son entrée en vigueur. Les recettes ont également été beaucoup plus faibles que prévu. En France et en Suède, la taxe n'a rapporté que respectivement 43% et 3% des recettes espérées.

Faits

■ **En vigueur actuellement:** La Suisse prélève déjà un droit de timbre sur certaines transactions de titres (0,15%–0,3%), ce qui renchérit l'offre de capital.

■ **Place financière fragilisée:** A l'ère du numérique, les transactions financières en particulier peuvent facilement être effectuées dans des pays sans taxes équivalentes. L'exemple de la Suède montre que ce risque de délocalisation est réel et qu'une taxe sur les transactions peut affaiblir durablement la place financière.

■ **Charge inéquitable:** Les impôts sur les transactions ne respectent pas le principe de l'imposition selon la capacité contributive, car il n'y a pas de lien direct entre le volume des transactions et la création de valeur.

■ **Coûts (cachés) élevés:** Pour limiter les contournements évoqués, il faudrait étendre la bureaucratie. Les taxes sur les transactions entraînent des coûts cachés : l'allocation du capital devient plus onéreuse et, pour optimiser leur fiscalité, de plus en plus de transactions risquent d'être effectuées dans la finance de l'ombre («shadow banking»), menaçant ainsi la stabilité financière.

Recommandations

L'introduction d'une nouvelle taxe sur les transactions financières engendre **des risques** considérables **pour la place économique suisse**. Il serait donc préférable de privilégier des impôts plus effi-

caces et de réformer les taxes existantes, telles que le **droit de timbre**. Des études montrent qu'une telle réforme pourrait **faire augmenter le PIB suisse de 1,4% sur dix ans**. La Suisse n'a donc pas besoin d'une nouvelle taxe sur les transactions financières.

